

Site Ray-Mont Logistiques - Secteur Assomption Sud

Avis OCPM

4 novembre 2024

Résidente du quartier Marconi-Alexandra depuis 2010 et ayant subi et combattu, pendant de nombreuses années, les nuisances d'activités industrielles impliquant de nombreux camions, à proximité de ma résidence, ainsi que la perte inestimable d'un espace vert (Parc des Gorilles), détruit en 2013, par un richissime citoyen corporatif (Olymbec), je m'exprime en solidarité avec le regroupement Mobilisation 6600 MHM, qui lutte de façon admirable depuis 8 années, pour préserver et améliorer leur qualité de vie.

En résumé, ce qui est exprimé par ce groupe peut se résumer ainsi :

« La limite est atteinte et même dépassée. Nous ne voulons plus subir les nuisances des activités industrialo-portuaires; les injustices environnementales ont assez durées. »

Ce même message est martelé avec constance depuis 8 ans. Bien que cette entreprise se soit installée dans le quartier avec l'aval des tribunaux, ce projet n'a **aucune acceptabilité sociale**.

« En plus des citoyens du regroupement Mobilisation 6600 Parc-Nature MHM et des députés provincial et fédéral, Alexandre Leduc et Soraya Martinez Ferrada, des organisations telles que les Centres de la petite enfance, la Table de quartier d'Hochelaga-Maisonneuve, la Coop Couturières Pop et l'Association québécoise des médecins pour l'environnement figurent parmi les signataires de la déclaration. »

<https://journalmetro.com/local/2793646/declaration-commune-contre-la-venue-de-ray-mont-logistiques-dans-mhm/>

Le secteur Assomption Sud est déjà aux prises avec plusieurs inégalités sociaux-économiques, notamment sur les plans de la santé et de la qualité de vie, de la précarité financière et du déficit historique en espaces verts. Cette situation s'est aggravée et continuera de s'aggraver avec l'expansion des activités de Ray-Mont Logistiques (augmentation du camionnage, du transport ferroviaire, du bruit, de la pollution, de la

vermine, de la poussière, etc). Face à ce constat, les revendications du groupe Mobilisation 6600 MHM sont plus que légitimes.

Au départ, même à l'intérieur du cadre réglementaire actuel, les activités industrielles lourdes, comme celles opérées par Ray-Mont Logistiques, sont non compatibles avec un milieu de vie sain. Et pourtant, les demandes de dérogations de Ray-Mont Logistiques n'ont qu'un seul et même objectif : augmenter ses activités.

La venue de Ray-Mont Logistiques dans le Secteur Assomption Sud est une erreur du passé. Compte tenu de la présence d'habitations et d'un CHSLD à proximité du site, ainsi que des injustices environnementales historiques que subissent les citoyens du quartier, le zonage aurait dû être changé pour éviter que ce type d'entreprise vienne s'installer dans ce secteur. Les citoyens paient déjà le prix de cette erreur. **La moindre chose que la Ville peut faire pour la corriger, un peu, est d'éviter de favoriser un accroissement des activités de cette entreprise.**

L'administration municipale doit être en mesure de **résister aux pressions de l'establishment et de la croissance à tout prix**; on ne peut pas laisser l'industrie du conteneur dicter l'aménagement du territoire. Déjà, le Port de Montréal s'accapare presque dans son entièreté, les berges à l'est du Pont Jacques-Cartier. Seuls 2 km sur 26 km ont été préservés des activités portuaires dans le secteur. C'est vraiment trop peu et constitue une perte inestimable en douceur de vivre pour les citoyen.ne.s.

Si la ville souhaite vraiment être cohérente avec le principe d'une « transition socioécologique, en associant systématiquement la notion d'équité sociale à l'adaptation aux changements climatiques » (OCPM – juin 2024, *Démarche d'élaboration du Plan d'urbanisme et de mobilité 2050 Suivi des recommandations*) elle doit **prioriser une économie locale à circuits courts**, plutôt que de favoriser l'industrie du conteneur basée sur l'importation de produits qui ont parcouru des milliers de km et qui génèrent de multiples nuisances environnementales (bétonisation des berges, dragage du Saint-Laurent, destruction des bandes riveraines, augmentation du camionnage, etc.).

On ne peut pas, à la fois, souhaiter une transition soucieuse des enjeux climatiques, protéger la santé des citoyens et favoriser l'industrie du conteneur; les deux sont incompatibles.

Comment se placer du bon côté de l'Histoire? Quel mécanisme la ville peut-elle mettre en place pour prendre les décisions courageuses qui s'imposent?

Dans le cas plus restreint du Port de Montréal et de Ray-Mont Logistiques, se placer du bon côté de l'Histoire est non seulement contraire à « protéger et promouvoir les activités portuaires » (OCPM – juin 2024, *Démarche d'élaboration du Plan d'urbanisme et de mobilité 2050 Suivi des recommandations*); dans ce cas précis, se placer du bon côté de l'Histoire consisterait à limiter les activités industrialo-portuaires et à privilégier les intérêts et la santé des Montréalais.es.

Accéder aux demandes de dérogations de Ray-Mont Logistiques accentuera le cynisme et la perte de confiance envers les institutions démocratiques. Les populations habitant à proximité se sentiront, à raison, bafouées dans leur droit, la frustration et le sentiment d'injustice s'accroîtront et on ne s'étonnera pas de voir des citoyens poser des gestes pour rétablir une justice.

À l'inverse, se placer du bon côté de l'Histoire, en écoutant les revendications claires et légitimes de la population, favorisera un sentiment de fierté et de solidarité envers les institutions municipales. La ville de Montréal doit faire tout en son pouvoir pour corriger ces injustices historiques et, minimalement, éviter de les accentuer.

Julie Patenaude
Co-fondatrice de Coalition Jeanne-Mance

Coalition Jeanne-Mance



facebook.com/CoalitionJeanneMance

